

Délibération n°32

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
30 mai 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
13 juin 2018

Objet :
**Accueil de loisirs sans
hébergement de Saint Laure
(ALSH) : règlement intérieur**

L'AN deux mille dix-huit, le 5 juin, le conseil communautaire, convoqué le 30 mai 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORIDUTOUR, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Philippe SCHAAL, Mme Florence PLUCHART, M Pierre BOS, M Bertrand BIGAY **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Frédéric BONNICHON
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir* à Mme Pierrette CHIESA
- M Philippe GAILLARD, *a donné pouvoir* à Marie-Pierre LORIN
- M Jean-Christophe GIGAULT, *a donné pouvoir* à M Mohand HAMOUMOU
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT LA MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir* à Mme Françoise LAFOND
- M Yves LIGIER, conseiller communautaire unique du CHEIX-SUR-MORGE, remplacé par M Bertrand BIGAY, conseiller communautaire suppléant
- Mme Régine PERRETON, *a donné pouvoir* à M Vincent RAYMOND
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- Mme Michèle GRENET
- Mme Emilie LARRIEU

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

M Roland GRENET

Rapport n°32 – Accueil de loisirs sans hébergement de Saint Laure (ALSH) : règlement intérieur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, certaines communes du territoire ont ou vont organiser les rythmes scolaires sur quatre jours,

Considérant que dans le cadre de la modification des rythmes scolaires, il convient d'adapter le fonctionnement de l'ALSH de Saint-Laure pour la prochaine rentrée scolaire en prévoyant son ouverture sur la journée entière du mercredi,

Considérant le projet de règlement intérieur qui définit les règles de fonctionnement, prévoit les modalités d'inscription et de facturation de la structure,

Considérant que le règlement intérieur mis à jour sera communiqué aux familles lors de l'inscription des enfants aux activités périscolaires et extrascolaires et entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2018,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve les termes du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de Saint-Laure,**
- **autorise le Président ou son représentant à le signer ainsi que tous actes permettant sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 6 juin 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON

